

RÈGLEMENT ÉPREUVE

MIS À JOUR LE 14/10/2022

LIGHT ON RUN

Article 1 – EPREUVES

Les épreuves LIGHT ON RUN pour la saison 2023 sont :

- LIGHT ON RUN Madine** : Jeudi 18 Mai 2023

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 2 – DISTANCES ET HORAIRES

- LIGHT ON RUN Madine** : Jeudi 18 Mai 2023
 - L'épreuve 10 km* est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2007 et avant avec autorisation parentale.
 - L'épreuve Semi-Marathon 21 km** est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2005 et avant avec autorisation parentale.

Départ et arrivée de chaque format : **Lac de Madine**, 55210 Nonsard Lamarche.

Tout participant au Running s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

Article 3 – CATEGORIES

- **10km*** : à partir de la catégorie Cadet(te) -> né(e) en 2007 et avant
- **Semi-Marathon 21km**** : à partir de la catégorie Junior -> né(e) en 2005 et avant

Article 4 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles **uniquement en ligne** au lien suivant :
<https://www.njuko.net/lightonrun>

Pas d'inscriptions sur place.

- LIGHT ON RUN Madine** : Jeudi 18 mai 2023

Epreuves	Tarifs	Date
Running 10 km*	15€	Jusqu'au 1 ^{er} mai à 23h59
Running 10 km*	16€	À partir du 2 mai
Running Semi-Marathon 21 km**	21€	Jusqu'au 1 ^{er} mai à 23h59
Running Semi-Marathon 21 km**	22€	À partir du 2 mai

Fermeture des inscriptions le Mardi 16 Mai 2022 à 22h00. Sous réserve de dossards disponibles.

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non-contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne deux semaines avant l'épreuve, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Les transferts d'inscription peuvent-être réalisés directement sur l'espace personnel du participant jusqu'au Mardi 16 mai 2022 à 22h00. Aucun transfert ne sera réalisé autrement.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans avoir effectué de transfert, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

Article 5 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectue le jour de la course.

Article 6 – HORAIRES

- LIGHT ON RUN Foulées de Madine** : Jeudi 18 Mai 2023

<i>PROGRAMME DETAILLÉ</i>	<i>HORAIRES</i>
JEUDI	
Retrait des dossards	7h30-9h30
Départ Running 10km*	9h45
Départ Running Semi-Marathon 21 km**	10h00

Article 7 – MATERIEL

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Running sont fortement conseillées.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune fourni sur place)

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux Canicross.

Article 8 – PARCOURS ET BALISAGE

- LIGHT ON RUN : Jeudi 18 Mai 2023

- Les 2 épreuves de LIGHT ON RUN Madine** sont des circuits balisés sans barrière horaire.

Le système de balisage sera organisé avec des panneaux et un système de marquage au sol délébile (système préservant l'environnement).

Article 9 – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Article 10 – RAVITAILLEMENTS

Le Running est une épreuve en semi-autonomie

10km* : 1 ravitaillement liquide et solide au km 5 et à l'arrivée.

Semi-Marathon 21km** : 1 ravitaillement liquide et solide au km 7, au km 13, au km 16 et à l'arrivée.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de la course

Article 11 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

Des trophées et des lots seront remis aux trois premiers séniors et vétérans hommes et séniors et vétérans femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge.

Article 12 – SANCTIONS

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet hors des zones de propreté, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 13 – DROIT A L'IMAGE

Chaque athlète autorise l'organisation de LIGHT ON RUN à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 14 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Uniquement sur présentation d'un certificat médical, l'organisateur procédera au remboursement de 50% des frais d'inscriptions (hors frais d'inscriptions prélevé par l'interface www.njuko.net) jusqu'à 15 jours de l'épreuve.

Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera possible 15 jours avant l'épreuve.

Transfert d'inscription selon les conditions mentionnées en article 15.

En cas d'annulation exceptionnelle dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

Article 15 – TRANSFERT DE DOSSARD

Un transfert de dossard gratuit est possible jusqu'au Mardi 16 mai à 22h00. Les transferts sont uniquement possibles entre les coureurs via l'espace participant. L'organisateur ne pourra pas réaliser de transfert.

Pour réaliser ce transfert, vous devez vous rendre sur votre espace coureur et cliquer sur le bouton « transférer mon inscription ». Le participant devra ensuite faire son inscription avec

paiement. L'inscription sera effective une fois le paiement effectué. Le participant ayant transféré son dossard recevra un remboursement sous 8 jours.

Les dossards ne sont pas transférables pour l'année suivante sauf en cas de report de l'épreuve.

ARTICLE 16 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE
--

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Renseignements – LIGHT ON RUN :

Pour toutes questions relatives aux épreuves : hello@lightontri.com ou 06.37.08.97.57

- Directeur de course :

M.LABDANT Julien : hello@lightontri.com - 06.37.08.97.57